



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2019

1ère session ordinaire de 2019

28 è 29 di Marzu

28 et 29 mars

2019/O1/014

Question déposée par Santa Duval et Francis Giudici au nom du groupe Andà Per Dumane

Objet : *l'exclusion associative de la vie de l'économie sociale et solidaire*

Monsieur le Président,

En Corse, le secteur rural défavorisé comme vous le savez bénéficiait de la part des anciens Conseils Départementaux, avec le concours d'associations, d'appuis financiers nécessaires à la vie de l'Économie Sociale et Solidaire. L'enjeu sociétal dans le cadre de la dématérialisation du service public, amplifiée par une fracture sociale de plus en plus conséquente et d'une population vieillissante met un mal les usagers et les services publics. Le besoin d'aide à la personne que ce soit en aide numérique, ou autre nécessite l'accès aux nouvelles technologies et devient un enjeu incontournable.

Le recours et le bien-fondé des associations luttant contre la fracture d'inclusion numérique joue un rôle prépondérant en assurant un service public de proximité.

Actuellement, certaines associations ont dû licencier leurs personnels faute de dotations ou subventions de la nouvelle Collectivité Unique, entraînant de facto des conséquences de droit et de précarité, voire d'exode rural sur le personnel dévoué à la cause de L'ÉSS.

Lors de la première présentation des orientations budgétaires vous soulignez à juste titre la nécessité de lutter contre la précarité, constat corroboré par les dernière études (25% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté) avec une volonté amplifiée d'aide au milieu associatif, détaillant également le projet (de territoire zéro chômeurs) en partenariat avec les Communautés de Communes ayant pris compétences en intégrant ce dispositif à titre expérimental.

Vous avez l'ambition de faire de la Corse une terre idéale expérimentale, il serait souhaitable d'adapter les règlements d'aides à la situation insulaire, de mettre à plat cette dyschromie entre budget et besoins territoire. En reprenant vos propos «d'une trajectoire vertueuse sans toucher à l'efficacité budgétaire et si il y a besoin davantage de moyens on fera des efforts».

Ne pensez-vous pas Monsieur le Président qu'il serait judicieux de vous appuyer sur des structures déjà en place depuis plusieurs années et qui ont fait preuve de leurs capacités et compétences pédagogiques. Ces structures ayant bénéficiées, soit sous forme de convention ou d'aide directe de la part des Conseils Départementaux, étaient le relais d'une volonté politique de satisfaire un besoin sociétal rural.

L'enjeu est d'importance et si on n'en prend pas garde, ce sont les usagers les plus pauvres qui subiront les effets désastreux d'une politique aux antipodes des orientations budgétaires décrites comme salutaires pour l'île.

Les conséquences directes sur une population vieillissante peuvent se traduire par des rejets redondants de dossiers de diverses administrations par manque de support et d'écoute adaptés aux nouvelles technologies de dématérialisation des services publics.

Ces mêmes associations ont anticipé cet enjeu en se structurant et en investissant dans du matériel, et personnel compétent. Cet ensemble a été financé avec de l'argent public, d'où la nécessité de pérenniser une action sociale reconnue et d'intérêt public.

Pensez-vous qu'il soit possible d'adapter les nouveaux règlements de la Collectivité de Corse aux besoins associatifs et surtout de répondre à des usagers dans un secteur rural défavorisé ? Faut de quoi ces orientations budgétaires sociétales resteront un vœu pieux.

Je vous remercie.